

 **Organisme de formation****UFCV Bourgogne-Franche-Comté**

6 B boulevard Diderot - Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60

formationpro-bfc@ufcv.fr

N° déclaration d'activité : 11750896975

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 775685621 01208

 **Lieu de la formation**

Locaux de l'UFCV :

6 B boulevard Diderot - 25000 Besançon

Tél. : 03 81 52 56 60

formationpro-bfc@ufcv.fr

▶ **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter

 **Descriptif de la formation**

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité "animation socio-éducative ou culturelle", mention "développement projets territoire et réseaux"

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Diplôme d'Etat : arrêté du 27 avril 2007

Autorité de certification : Ministère des Sports et des jeux Olympiques et paralympiques sports.gouv.fr

Niveau visé : 5

Codes métiers : NSF 335 animation sportive, culturelle et de loisirs ; Formacode : 44067 ; ROME : G1203, K1206.**Code Certif Info** : 53982**N° fiche RNCP** : 4900**Code CPF** : 242192 **Calendrier de la formation****Date** : du 12 novembre 2024 au 18 décembre 2025

Formation en alternance à temps plein en continu.

▶ **Durée totale de la formation** : 1200 heures minimum. Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 700 heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 500 heures sur des fonctions de coordinateur

▶ **Parcours partiel** : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.

 **Engagement qualité des formations**

▶ Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

▶ Référencement **DataDock**

▶ **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

 **Pré-requis et exigences préalables à l'entrée en formation**

- Avoir 18 ans et
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 du champ de l'animation ou du travail social inscrit au RNCP **OU** d'un diplôme de niveau 3 inscrit au RNCP **OU** attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois **OU** justifier de 24 mois (1 600 heures) minimum d'activité salariée ou bénévole.

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF).

 **Conditions d'admission**

Détenir les exigences décrites dans les conditions d'accès.

Présentation orale devant un jury, d'un dossier comprenant : CV et motivations pour entrer en formation.

▶ **Date des entretiens** : 4 octobre ou 28 octobre 2024

▶ **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement

 **Coûts**

9 100 €

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr> **Objectifs et contenus de la formation****Objectifs :**

- Inscrire son action dans le cadre de valeurs et d'organisation de sa structure.
- Contribuer au projet stratégique de la structure.
- Concevoir, coordonner et évaluer des projets qui mobilisent le collectif (équipe de travail, groupe de bénévoles, public cible...)

Contenus :

- Connaissance des publics, et particulièrement les publics fragilisés, de l'environnement institutionnel et social de l'animation
- Ecriture d'un diagnostic partagé
- Formalisation d'un projet de coordination, pilotage d'un projet de développement de développement local
- Technique d'animation de réunions et/ou formation
- Gestion budgétaire, Éléments de droit (travail, civil et pénal)
- Recrutement et gestion d'une équipe (médiation, gestion de conflits)

 **Retrait des dossiers de candidature**

▶ **Retrait des dossiers** à partir de juillet 2024

▶ **Clôture des inscriptions** : 4 novembre 2024

Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

▶ L'action de formation dispose :

- de deux salles de formation équipées ;
- d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- d'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- d'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

▶ Au moins une visite en milieu professionnel et une rencontre avec les tuteurs sont programmées par l'UFCV.

Formation ouverte et à distance

Il est possible de mettre en place une partie des séquences de formation en distanciel à partir d'une plateforme administrée par l'UFCV (solution TreeLearning).

La participation des stagiaires à ces séquences sera évaluée via un compteur de connexion (nombre et durée) et grâce à des temps d'évaluation formative (en présentiel, remise de livrables, etc.).

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

▶ Dès la phase de positionnement, un livret d'évaluation est remis à chaque stagiaire. Celui-ci est composé de multiples grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé. Cette phase initiale permet de diagnostiquer le parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) et ainsi de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (DRAJES)

Au cours de la formation ce livret est utilisé à divers titres :

- avancée du plan de formation construit avec le tuteur et l'équipe de formation ;
- évaluations intermédiaires des compétences acquises en reprenant le référentiel de certification du diplôme visé.

▶ Au-delà des évaluations formatives menées au cours des séquences de formation, des évaluations individuelles et collectives sont mises en place à chaque phase de regroupement. La synthèse des évaluations individuelles est consignée par l'équipe de formateurs dans le livret de chaque stagiaire et la synthèse de satisfaction est à disposition.

Modalités d'obtention de la certification

L'obtention du diplôme se fait par la capitalisation des unités nécessaires sous forme de blocs de compétence à certifier et après validation du jury régional de la DRAJES qui dispose que :

- Les UC1-UC2, UC3 et UC4 s'obtiennent par la soutenance d'un dossier devant un jury.
- L'UC3 s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.

Certification partielle : Le-s bloc-s de compétence certifié-s et validé-s par la DRAJES sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier le-s bloc-s manquant-s en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE.

Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme : nous consulter.

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent. Il dispose d'un niveau de formation supérieure (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports à dispenser l'action de formation. De plus, d'autres formateurs ayant une forte expérience dans le champ de l'animation volontaire et professionnelle et une pratique de la formation d'adultes avérée seront mobilisés.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

calendrier formation DEJEPS DPTR 2024/2025

	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	
1	vend	dim	mer.	sam	sam.	mar	jeu	dim			lun	UC3	mer	UC2	1
2	sam	lun.	jeu.	dim	dim.	mer	ven	lun.			mar	UC4	jeu	UC2	2
3	dim	mar.	ven.	lun.	UC1	lun.	jeu.	sam.	mar.		mer.	UC4	ven.	UC2	3
4	lun.	mer.	sam.	mar.	UC1	mar.	ven.	dim.	mer.		jeu.	UC1	sam.	mar.	4
5	mar.	jeu.	dim.	mer.	UC1	mer.	sam.	lun.	UC3	jeu.	ven.	UC1	dim.	mer.	5
6	mer.	ven.	lun.	UC1	jeu.	UC1	jeu.	dim.	mar.	UC3	ven.	sam.	lun.	jeu.	6
7	jeu.	sam.	mar.	UC1	ven.	UC1	ven.	lun.	UC2	mer.	UC3	sam.	dim.	mar.	7
8	ven.	dim.	mer.	UC1	sam.	sam.	sam.	mar.	UC2	jeu.	jeu.	dim.	lun.	mer.	8
9	sam.	lun.	UC1	jeu.	UC1	dim.	dim.	mer.	UC2	ven.	lun.		mar.	jeu.	9
10	dim.	mar.	UC1	ven.	UC1	lun.	lun.	UC1	jeu.	UC3	sam.	mar.	UC3	mer.	10
11	lun.	mer.	UC1	sam.	mar.	mar.	UC1	ven.	UC3	dim.	mer.	UC3	jeu.	sam.	11
12	mar.	UC1	jeu.	UC1	dim.	mer.	mer.	UC1	sam.	lun.	jeu.	UC3	ven.	dim.	12
13	mer.	UC1	ven.	UC1	lun.	jeu.	jeu.	UC1	dim.	mar.	ven.	UC3	sam.	lun.	13
14	jeu.	sam.	mar.	mar.	ven.	ven.	UC1	lun.	mer.	sam.			dim.	mar.	14
15	ven.	dim.	mer.	sam.	sam.	sam.	mar.	jeu.	dim.				lun.	UC4	15
16	sam.	lun.	jeu.	dim.	dim.	mer.	ven.	lun.					mar.	UC4	16
17	dim.	mar.	ven.	lun.	UC3	lun.	jeu.	sam.	mar.				mer.	UC4	17
18	lun.	mer.	sam.	mar.	UC3	mar.	ven.	dim.	mer.				jeu.	UC4	18
19	mar.	jeu.	dim.	mer.	UC3	mer.	sam.	lun.	UC1	jeu.			ven.	UC4	19
20	mer.	ven.	lun.	UC3	jeu.	UC3	jeu.	dim.	mar.	UC1	ven.		sam.	lun.	20
21	jeu.	sam.	mar.	UC3	ven.	UC3	ven.	lun.	mer.	UC1	sam.		dim.	mar.	21
22	ven.	dim.	mer.	UC3	sam.	sam.	sam.	mar.	jeu.	UC1	dim.		lun.	mer.	22
23	sam.	lun.	jeu.	UC3	dim.	dim.	mer.	ven.	UC1	lun.	UC2		mar.	jeu.	23
24	dim.	mar.	ven.	UC3	lun.	lun.	UC3	jeu.	sam.	mar.	UC2		mer.	ven.	24
25	lun.	UC1	mer.	sam.	mar.	mar.	UC3	ven.	dim.	mer.	UC2		jeu.	sam.	25
26	mar.	UC1	jeu.	dim.	mer.	mer.	UC3	sam.	lun.	jeu.	UC1		ven.	dim.	26
27	mer.	ven.	lun.	jeu.	jeu.	jeu.	UC3	dim.	mar.	ven.	certif		sam.	lun.	27
28	jeu.	sam.	mar.	ven.	ven.	ven.	UC3	lun.	mer.	sam.			dim.	mar.	28
29	ven.	dim.	mer.		sam.	mar.	jeu.	jeu.	dim.				lun.	UC2	29
30	sam.	lun.	jeu.		dim.	mer.	ven.	ven.	lun.				mar.	UC2	30
31		mar.	ven.		lun.		sam.	mar.					ven.	lun.	31